

USAGE
PRO. GRAND
PUBLIC



RATOXYL EXTRA



RATOXYL EXTRA est un appât prêt à l'emploi sous forme de grains. RATOXYL EXTRA s'utilise à L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DES BÂTIMENTS privés, publics et agricoles, aux abords des infrastructures, DANS LES DÉCHARGES ET DÉCHETTERIES contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*), souris domestiques (*Mus musculus*), les mulots (*Apodemus sylvaticus*) et campagnols des champs (*Microtus arvalis*).

CARACTÉRISTIQUES

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leurs congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât. Délai de l'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours après consommation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits ou l'animal gîte). Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boîtes d'appâts est fonction du site à traiter, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours pour le traitement contre les souris, et tous les 5 à 7 jours pour le traitement contre les rats après le début du traitement, puis une fois par semaine.

A - RATS : disposer 100 g d'appât dans des postes d'appâtage espacés de 5 à 10 m.

B - SOURIS : disposer 30 à 40 g d'appât dans des postes espacés 1 à 2 m.

Les souris étant très curieuses, déplacer les boîtes après un contrôle pour augmenter l'efficacité.

C - MULOTS ET CAMPAGNOLS : disposer 50 g d'appât dans des postes espacés de 1 à 2 m.

Ce produit n'est pas destiné à être utilisé dans les zones entrant dans le champs de la directive phytopharmaceutique (CE) 1107/2009 (par ex : champs cultivés ou non, vergers, potagers, plaines, forêts, pâturages, etc....).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets.

Porter un appareil respiratoire (masque type FFP2) lors du transvasement des grains.

Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

AMM

FR-2017-0079

PRODUIT BIOCIDE

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats et souris, mulots et campagnols

ACTION ET TRAITEMENT :

Appât prêt-à-l'emploi, avoine décortiquée.

CONTIENT :

0,001% de Brodifacoum

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Non classé

CONDITIONNEMENT :

- Sachet de 30 g, carton de 10 kg
- Sac de 10 kg

Grand public :

- sachet de 30 g avec saches, carton de 10 kg

05.2020

 **EDIALUX**
PRODUITS PROFESSIONNELS

Z.A. Mâcon Est - 01750 REPLONGES - Tél. 03 85 31 89 10 - Fax 03 85 31 89 11 - info@edialux.fr - www.edialux.fr